

Affaires courantes

Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, je suis également heureux de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, le 8 mars dernier, le premier ministre a annoncé un examen de l'exploitation du service des vols d'affaires.

• (1220)

J'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui que l'examen de l'exploitation du service aérien Challenger est terminé et que nous réorganisons entièrement la prestation de ce service pour économiser aux contribuables canadiens plus de 24 millions de dollars par an.

Nous remplaçons le service plus coûteux qu'exploitait le gouvernement précédent par un service plus réduit. Comme le premier ministre, M. Chrétien, l'avait promis le 8 mars, nous avons examiné des options répondant aux critères de frugalité et d'intégrité du gouvernement.

Nous avons tenu notre promesse. Les coûts du nouveau service seront inférieurs de presque 60 p. 100 à ce qu'ils étaient sous le gouvernement précédent, passant de 41,4 millions à 17 millions de dollars par an.

Je tiens à préciser qu'il est essentiel d'avoir un service de vols pour la famille royale, le gouverneur général, le premier ministre, les ministres et les dignitaires étrangers dans un pays aussi vaste que le Canada.

Les contraintes de temps auxquelles sont soumises ces personnes rendent ce genre de service absolument nécessaire.

[Français]

Tous nos principaux partenaires commerciaux offrent un service semblable à leur chef d'État et à leurs ministres.

[Traduction]

Maintenant que nous sommes convaincus de pouvoir offrir un service plus économique, j'espère que les ministres y auront recours pour leurs déplacements officiels lorsque les horaires des services de vols commerciaux ne répondent pas à leurs besoins.

On prévoit que les coûts variables de vol passeront d'environ 4 600\$ à 2 200\$ l'heure, tandis que les coûts par heure de vol, avec les coûts en capital, passeront d'environ 17 000\$ à 6 800\$. Ce n'est là qu'un exemple du genre de mesures qui seront mises en application en vue de réduire les dépenses du gouvernement fédéral.

Nous avons réduit de six à quatre le nombre des avions Challenger, et de onze à six celui des équipages. Nous avons restructuré les travaux de maintenance et nous avons diminué les frais de formation sans sacrifier le moindre de la sécurité.

Le ministère de la Défense nationale continuera dorénavant de fournir les appareils et les équipages, tandis que Transports Canada assurera le service et la maintenance et que le secteur privé assurera plusieurs autres services de soutien comme la manutention des bagages, les repas et les salons d'aéroport.

[Français]

Nous avons sollicité la participation du vérificateur général afin de pouvoir régler les questions qu'il avait soulevées dans son rapport de 1993. Dans une lettre envoyée récemment au premier ministre, le vérificateur général a examiné de façon générale son appui au renouvellement du service.

[Traduction]

La décision du gouvernement de réorganiser le service de vols d'affaires met le service Challenger sur une base solide. Elle permet d'offrir un mode de transport fiable, économique et sécuritaire aux représentants de l'État et correspond bien à l'engagement du gouvernement à assurer ses services de façon aussi économique que possible.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il faudrait remédier à un léger problème attribuable à des contraintes de temps. Je me demande si la Chambre donnerait son consentement unanime pour interrompre un instant la période réservée aux déclarations ministérielles afin de permettre au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de présenter un projet de loi.

Je pense qu'on aura le consentement pour ce faire. Je m'excuse de cette interruption, particulièrement auprès des députés de l'opposition qui s'apprêtaient à répliquer. Cela ne prendra qu'une seconde.

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)) demande à présenter le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1225)

[Français]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, le Bloc québécois accueille avec une satisfaction modérée la déclaration du président du Conseil du Trésor concernant l'examen de l'exploitation du service aérien Challenger du gouvernement canadien. Les circonstances entourant cet examen rappellent un épisode peu glorieux de ce gouvernement et de l'utilisation qu'avait faite le ministre des Affaires intergouvernementales des avions gouvernementaux.

Devant le tollé général de l'opinion publique sur les dépenses injustifiées du gouvernement fédéral, il fut donc naturel de recourir à une rationalisation des dépenses des membres de ce gouvernement. Je tiens à souligner que le gouvernement aurait pu éviter de porter l'odieux de cette pratique largement répandue